

Numéro Qualisol 2007 : QS/ ..... /2007/ .....

N°SIRET [ ..... ]

## 1. Information sur l'entreprise

**En cas de modification en 2007, compléter ci-dessous et fournir KBis ou attestation d'inscription au répertoire des métiers ou registre du commerce et des sociétés, datant de moins de 12 mois.**

Dénomination ou raison sociale de l'entreprise : .....

Nom et prénom du chef d'entreprise : .....

Qualité : ..... N°SIRET [ ..... ]

Date de création : ..... Nombre de salarié(s) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : [ ..... ] Portable : [ ..... ]

Télécopie : [ ..... ] Site Internet : www.....

Courriel : .....@.....

Uniquement pour recevoir les informations de Qualit'EnR, courriel non publié sur le site www.qualisol.org

## 2. Assurances

**Assurances couvrant l'activité de génie climatique, plomberie, chauffage, couverture.  
Fournir les attestations correspondantes avec le détail des risques couverts.**

Compagnie

N° de Police

Responsabilité civile générale 2008 : .....

Responsabilité civile décennale 2008 : .....

## 3. Information sur le(s) référent(s) solaire(s) thermique(s) de l'entreprise

Je soussigné(e), .....

Atteste que le(s) référent(s) solaire(s) thermique(s) travaille(nt) toujours dans l'entreprise. Sinon, compléter ci-dessous :

• Nom Prénom : ..... Fonction : .....

• Nom Prénom : ..... Fonction : .....

• Nom Prénom : ..... Fonction : .....

## 4. Références solaires thermiques 2007

**A l'issue de son engagement Qualisol triennal, l'entreprise devra justifier de minimum 3 installations réalisées sur les 3 années écoulées lors de la prochaine demande d'adhésion Qualisol.**

Nombre d'installations de CESI en 2007 :       Nombre d'installations de SSC en 2007 :        
Nombre de m<sup>2</sup> de capteurs installés : ..... Nombre de m<sup>2</sup> de capteurs installés : .....

1. Nom du client : ..... Tél :        
Adresse : .....  
Code postal :       Ville : .....  
 CESI -  SSC / Mis en service le :    /    / Nb de m<sup>2</sup> de capteurs installés : .....
2. Nom du client : ..... Tél :        
Adresse : .....  
Code postal :       Ville : .....  
 CESI -  SSC / Mis en service le :    /    / Nb de m<sup>2</sup> de capteurs installés : .....
3. Nom du client : ..... Tél :        
Adresse : .....  
Code postal :       Ville : .....  
 CESI -  SSC / Mis en service le :    /    / Nb de m<sup>2</sup> de capteurs installés : .....
4. Nom du client : ..... Tél :        
Adresse : .....  
Code postal :       Ville : .....  
 CESI -  SSC / Mis en service le :    /    / Nb de m<sup>2</sup> de capteurs installés : .....
5. Nom du client : ..... Tél :        
Adresse : .....  
Code postal :       Ville : .....  
 CESI -  SSC / Mis en service le :    /    / Nb de m<sup>2</sup> de capteurs installés : .....

## 5. Autres engagements (joindre les attestations et pièces correspondantes)

Je soussigné(e), .....

### Atteste sur l'honneur :

- être à jour de ses obligations sociales et fiscales,
- si l'entreprise fait appel à de la co-traitance ou sous-traitance pour certains travaux (couverture notamment), de traiter obligatoirement avec une entreprise ayant les compétences professionnelles et les assurances correspondantes et s'engage à respecter les règles correspondantes (co-traitance ou sous-traitance),
- que le(s) référent(s) solaire(s) thermique(s) cité(s) au point 3, travaille(nt) dans l'entreprise au moment de la demande,

### M'engage

- à respecter les dispositions du règlement d'usage de l'appellation Qualisol (disponible sur [www.qualisol.org](http://www.qualisol.org)),
  - à respecter la charte Qualisol,
  - sur l'exactitude et la sincérité des informations figurant dans la présente demande d'appellation Qualisol 2008.  
 Je joins le règlement de la redevance annuelle pour l'usage de l'appellation par chèque d'un montant de 129,17 € TTC, libellé à l'ordre de Qualit'EnR.
- Ou**  Je bénéficie déjà d'une appellation millésimée 2008 délivrée par Qualit'EnR, je joins le règlement de la redevance annuelle pour l'usage de l'appellation par chèque d'un montant de 96,88 € TTC, libellé à l'ordre de Qualit'EnR.

Fait à : .....

Le :    /

Nom du responsable : .....

Signature

Cachet de l'entreprise :

Cachet de l'organisation  
professionnelle départementale :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous avez un droit d'accès et de rectification des informations fournies au travers de ce dossier à l'association Qualit'EnR.





### Les "10 points solaires thermiques"

*L'Association Qualit'EnR, propriétaire de la marque dite "appellation Qualisol", accorde le droit d'utilisation de cette appellation à toute entreprise d'installation d'équipements solaires domestiques (dont les chauffe-eau solaires individuels –CESI-, et les systèmes solaires combinés –SSC-) qui relève de son champ d'application professionnel, et qui remplit les critères fixés dans le règlement d'usage de l'appellation Qualisol attenant. Une redevance annuelle d'usage de la marque doit être préalablement réglée par cette entreprise auprès de l'Association Qualit'EnR. Parmi ses obligations, l'entreprise concernée souscrit volontairement l'engagement de se conformer à des principes de qualité du service rendu au client de ces équipements.*

*Le signataire, chef d'entreprise ou représentant dûment mandaté par celui-ci, certifie qu'il respectera les engagements suivants, qui constituent les "10 points solaires thermiques" de la charte.*

- 1.** Posséder au sein de son entreprise les compétences professionnelles nécessaires, acquises par la formation initiale ou continue, et par une pratique confirmée. Etre à jour de ses obligations légales, et disposer des garanties légales couvrant explicitement l'ensemble des activités et travaux qu'elle réalise (dont la pose des capteurs solaires),
- 2.** Préconiser des matériels solaires bénéficiant de mécanismes de Certification reconnus à l'échelle européenne (CSTBat, Solar Keymark, ...), et être le relais des informations de l'Association Qualit'EnR et des organismes publics,
- 3.** Assurer auprès du client un rôle de conseil, l'assister dans le choix des solutions les mieux adaptées à ses besoins, compte tenu du "gisement solaire" local, des contraintes du site, de la taille du foyer, et des énergies d'appoint disponibles,
- 4.** Après visite sur site, soumettre au client un devis descriptif écrit, détaillé et complet, de l'installation solaire qu'elle propose, en fixant un délai de réalisation, des termes de paiement et des conditions de garantie légale,
- 5.** Informer le client sur les démarches nécessaires, relatives en particulier aux déclarations préalables de travaux, aux conditions d'octroi des aides publiques et des incitations fiscales en vigueur, telles que portées à sa connaissance par l'association Qualit'EnR,
- 6.** Une fois l'accord du client obtenu (devis cosigné), réaliser l'installation commandée dans le respect des règles professionnelles, normes et textes réglementaires applicables, selon les prescriptions prévues,
- 7.** Régler et mettre en service l'installation, puis procéder à la réception des travaux en présence du client. Lui remettre les notices et tous documents relatifs aux conditions de garantie et d'entretien/maintenance du CESI,
- 8.** Remettre au client une facture descriptive détaillée (qui distingue a minima le poste "fourniture des équipements", et le poste "main d'œuvre) et complète de la prestation, conforme au devis (avec désignation précise des matériels solaires installés, et références exactes de leur certification). Fournir en outre toute attestation signée dont celui-ci aurait besoin pour faire valoir ses droits aux primes publiques et crédit d'impôt,
- 9.** En cas d'anomalies ou d'incidents de fonctionnement de l'installation signalés par le client, s'engager à intervenir sur le site dans des délais rapides, et procéder aux vérifications et remises en état nécessaires, dans le cadre des obligations d'intervention attachées à la garantie biennale,
- 10.** Sur simple notification de l'Association Qualit'EnR, favoriser toute opération de contrôle que l'Association ou son mandataire souhaiterait effectuer sur ses réalisations, aux fins d'examiner les conditions de mise en œuvre et de réalisation des prestations.